

REGATE ILE DES PINS

Du 7 au 10 Juin 2019

NOM DU BATEAU	
N° DE VOILE	
NOM DU SKIPPER	
NOMBRE DE PERSONNES A BORD	
MMSI	

FICHE D'INSPECTION DE SECURITE RSO 3

Liste du matériel obligatoire à bord pendant toute la durée de la course Informations sur :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/reglementation/documents/RSO_2018_2019.pdf

OBLIGATION GENERALES :

Tout l'équipement exigé par les RSO doit :

- a) fonctionner correctement
- b) être régulièrement vérifié, nettoyé et révisé
- c) quand il n'est pas utilisé, être stocké dans des conditions d'altération minimale
- d) être facilement accessible
- e) être d'un modèle, d'une dimension et d'une capacité adaptés à l'usage prévu et à la taille du voilier
- Les équipements de sécurité doivent être en rapport avec le nombre de personnes à bord.

RSO	Description	Skipper	Ctrl
MOYENS DE COMMUNICATION			
3,29	VHF 25 W audible intérieur et extérieur Système ASN VHF couplé au GPS si installé après 2015		
	Antenne de secours, seulement si l'antenne dépend du mat		
3.29.05	VHF portable étanche (ou avec pochette étanche)		
3.29.1f	Récepteur radio (bulletins météo)		
AO	balise de suivie fournit par l'organisation		
IDENTIFICATION DU BATEAU			
	N° dans les voiles		
	Nom du bateau apposé sur tout ce qui flotte		

EQUIPEMENT DU BATEAU			
3.14.6	Filières en câble acier inox toronné		
4.04.1 4.04.2	LIGNES DE VIE qui doivent être indépendantes de chaque bord du bateau Des points d'accroche qui doivent : a) être adjacents à des postes comme le poste de barre, des winches d'écoutes et de mâts, là où les équipiers travaillent b) permettre à un équipier de s'accrocher avant de monter sur le pont et de se décrocher après être descendu c) permettre aux deux tiers de l'équipage d'être accrochés simultanément sans dépendre des lignes de vie.		
3.08.4	PANNEAU DE DESCENTE		
	Un panneau de descente doit :- Etre équipé d'un système de fermeture solide manœuvrable de l'intérieur comme de l'extérieur, capable d'être maintenu en position que le capot soit ouvert ou fermé.Qui, lorsqu'ils sont à poste ou non, soient continuellement assurés au voilier pendant toute la durée de la course, ceci afin d'éviter de les perdre par-dessus bord.Qui continuent de permettre la sortie en cas de retournement.		
3.27	FEUX DE NAVIGATION Feux de route (ampoule de recharge à bord, sauf si ampoule à LED)		
3.27	FEUX DE SECOURS (alimentation électrique différente des feux de route). Des feux de secours amovibles à pile pourront être considérés conformes.		
3.23	ASSECHEMENT ET SEAUX 1 pompe de cale fixe avec poignée attachée à proximité pouvant être actionnée tous capots et panneaux de descente fermés 2 seaux de fabrication solide équipés d'un bout – capacité min : 9L		
4.15	GOUVERNAIL ET BARRE DE SECOURS 1 Barre de secours pouvant être montée sur la tête du gouvernail (sauf si barre principale en métal incassable) une méthode éprouvée de dépannage pour gouverner avec le gouvernail hors d'usage		
3.18.2 3.19.2 3.20.1	CONFORT EQUIPAGE Toilettes installées de façon permanente ou seau arrimé Couchette installée de façon permanente Un réchaud installé de façon permanente pouvant être utilisé en sécurité en mer, avec coupure sécurité d'alimentation en carburant		

MOTEUR ET ENERGIE			
3.28.4	Type d'installation moteur Inbord / hors-bord réservoir et alimentation carburant – quantité embarquée : _____ Quantité de carburant au départ nécessaire pour une Autonomie de 8H à 5nds et la recharge des batteries pendant la course Parc de batterie : batterie moteur + services de type étanche		
	MATERIEL OBLIGATOIRE		
3,24	Compas magnétique type marine installé de façon permanente, indépendant de toute source d'énergie Un second compas qui peut être portable et/ou électronique		
4,12	Un tableau des emplacements du matériel de sécurité fait sur un matériau étanche et résistant clairement affiché dans la cabine principale, précisant l'emplacement des principaux équipements de sécurité		
4,06	2 ancre, non modifiées, qui satisfont la recommandation du fabricant par rapport aux dimensions du bateau, avec chaîne et cordage adaptés, prêtes pour un raccordement immédiat, et prêtes pour une utilisation dans les 5 minutes, excepté pour un bateau de moins de 8,5 m de LC pour lequel il peut n'y avoir qu'une ancre remplissant les mêmes critères		
4.05.2	Extincteurs, feu ABC, au moins 2 de capacité minium de 2Kg		
4.05.4	Couverture anti-feu à proximité de tout appareil de cuisson à flamme		
4,08	Pharmacie de bord		
4.08.1	Manuel de premier secours		
4,18	Matériau marin réfléchissant Un matériau marin réfléchissant sur les bouées de sauvetage, harnais de récupération, radeaux de survie et gilets de sauvetage		
4,24	LIGNE DE RECUPERATION, bout à lancer d'une longueur de 15 à 25m accessible du cockpit		
4,22	Une Bouée de Sauvetage avec feu à allumage automatique, un sifflet et une ancre flottante, à portée de main du barreur, et prête à un usage immédiat		

4.22.8	Un Collier de Récupération qui comprend : a) une ligne flottante de longueur pas inférieure à 4 fois LC ou 36 m b) un collier flottant (en fer à cheval) de 90 N de flottabilité minimum c) d'une résistance minimum capable de hisser un équipier à bord		
4,25	Couteau de cockpit		
4,09	Corne de brume		
4,03	Pinoches à proximité de chaque passe coque		
4,11	Cartes marines papier à jour des zones fréquentées		
	Livre des feux		
	Journal de bord		
4.07.1a	Lampe de forte puissance pouvant émettre des éclats, piles et ampoule de rechange : projecteur de recherche étanche permettant la recherche de nuit d'une personne tombée à la mer et la prévention des abordages		
4.07.1b	Lampe torche étanche de poche avec, piles et ampoule de rechange		
4,16	Outilage pour déconnecter le gréement et pièce de rechange (moteur, poulie...)		
2.03.2	TOUS LES OBJETS LOURDS (bouteille de gaz, boîtes à outils, ancre et chaînes...) SONT FIXÉES DE FAÇON SURE.		
AO	Radeaux de survie homologué		

Skipper :	Nom du Controleur :
Date :	Date :
Signature :	Signature :